

I, the undersigned, Brother Narcissus Denis, Director of the Bishop's Academy, Montreal, do solemnly declare the following :

In a conversation I had in June 1882, with P. S. Murphy, Esq, Catholic School Commissioner for the City of Montreal, the said Commissioner made use of very unbecoming language in reference to our Brother Provincial and several of the Roman Catholic Bishops of this Province.

Amongst other things, he said 1st that our Provincial was unworthy of our confidence, as he was the cause of the troubles that exist here about school matters, and that twenty years would not suffice to repair the injury he did to the Institute of the Brothers of the Christian Schools since his arrival in Canada 2nd That the Bishops of Montreal and St-Hyacinthe were useless members in the Council of Public Instruction, and were it not for him (Mr. Murphy) the district of Montreal would be entirely neglected at the Council.

I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and by virtue of an Act passed in the thirty-seventh year of the reign of Her Majesty, entitled, Act for the suppression of voluntary and extra-judiciary oaths.

Declared before me at Montreal this 25th /  
July 1884, A. D.

BRO NARCISSUS DENIS.

(Signed) A. B. Brogan, Notary Public for  
the Province of Quebec, District of  
Montreal.

Tourmenté par la manie de calomnier et de poursuivre notre cher frère Provincial, M. P. S. Murphy varie ses thèmes afin de leur donner une ampleur plus imposante. Dans le récit qu'il me fit à Ste-Anne, il ne mit en scène que deux Evêques, Mgr Racine et Mgr Fabre : tous deux reconnaissent culpabilité en ce cas, mais diffèrent sur le mode de réparation, le premier invoquant contre l'accusé la rigueur des lois humaines ; le second invoquant, dans l'intérêt de la paix de son diocèse, les lois de la charité chrétienne. Au près d'un autre confrère, frère Andaine, Directeur à Ste Marie de la Beauce, M. P. S. Murphy met en scène un troisième Evêque que, par prudence, il ne nomme pas et qui serait, dit-il, disposé à renvoyer tous les Frères de son diocèse, s'il pouvait commodément les remplacer. Mais laissons la parole à ce confrère :

Je, soussigné, frère Andaine, Directeur du Collège commercial de Ste-Marie de la Beauce, déclare solennellement que, lors d'un voyage que je fis l'an dernier à Montréal pour relever devant la Commission royale des choses inexactes affirmées devant la dite Commission par M. P. S. Murphy, Commissaire des Ecoles catholiques de la dite ville, ce Monsieur me tint contre notre cher frère Provincial des propos étranges et dans un but manifeste d'ex-citer du trouble et des divisions parmi nous, me dit que, dans un entretien qu'il eut avec un Evêque de la Province de Québec, cet Evêque dit à M. P. S. Murphy qu'il renverrait tous les Frères de son diocèse, s'il pouvait les remplacer, me